

Céret, le 11 mars 2021

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu le :

JEUDI 18 MARS 2021 A 19H00 A LE BOULOU – COMPLEXE DES ECHARDS

(Compte tenu des circonstances, la présence du public sera limitée)

ORDRE DU JOUR :

Adoption du compte rendu de la séance du 08/02/2021.

1/ FINANCES

- 1/1 - Examen et vote du Budget 2021 : budget principal et budgets annexes
Approbation des comptes administratifs 2020 et des comptes de gestion du receveur
Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières
Affectation des résultats
Fiscalité locale : vote des taux
Dotation de Solidarité Communautaire
Attribution de subventions aux associations
Autorisation de programme et crédits de paiements
Adoption du budget principal 2021, des budgets annexes 2021 et du budget principal du tourisme 2021

2/ INTERCOMMUNALITE

- 2/1 - Dématérialisation des autorisations d'urbanisme – demande de subvention France RELANCE

3/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3/1 - Requalification d'ensemble, aménagement et extension des Parcs d'Activités Economiques de la Communauté de Communes du Vallespir : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR
- 3/2 - Projet de réhabilitation du bâtiment Sainte Marguerite – demande de subvention France RELANCE
Friches industrielles
- 3/3 - Accompagnement à la mise en œuvre du schéma de développement touristique du Vallespir et positionnement marketing du territoire : Demandes de subventions Leader et DETR

4/ HABITAT & COHESION SOCIALE

- 4/1 - Modification du règlement des interventions financières de la Communauté de Communes pour la mise en œuvre du patrimoine bâti (rénovation façades)

5/MOBILITES

- 5/1 - Organisation de la mobilité : exercice de la compétence et définition de l'autorité organisatrice de la mobilité

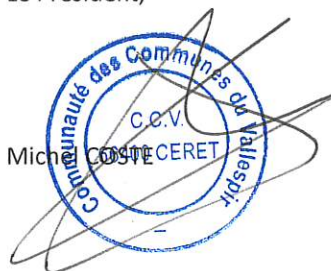
6/ COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU

7/ AFFAIRES DIVERSES

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Michel COSTE



En application de l'Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales la présente convocation sera mentionnée au registre des délibérations et affichée à la porte de la Mairie et publiée sur les sites Internet de la Communauté de communes du Vallespir et de ses communes membres.